

18 août 2025

Bienvenue à la Commission scolaire Western Québec (WQSB) !

Pour finaliser votre classification salariale, nous devons évaluer vos qualifications académiques et votre expérience d'enseignement. De plus, pour travailler en tant qu'enseignant au Québec, vous devez détenir un permis d'enseignement permanent ou temporaire.

Pour déterminer votre statut et les exigences concernant le permis d'enseignement, veuillez consulter le [questionnaire](#) du gouvernement du Québec sur le [devenir enseignant](#) ou contacter titularisation@education.gouv.qc.ca.

Étapes à compléter :

1. Attestation de scolarité :

- Remplissez le [formulaire à remplir](#) et consultez le mémo « [Directives pour l'attestation de scolarité](#) ».
- Soumettez tous les documents relatifs à votre scolarité.

2. Expérience d'enseignement :

- Remplissez le [formulaire à remplir](#) et consultez le mémo « [Instructions pour la soumission de l'expérience d'enseignement](#) ».
- Soumettez votre demande de lettre(s) d'employeur.

Instructions de soumission :

- Envoyez tous les formulaires et documents par courriel à hrteachers@wqsb.qc.ca.
- Les originaux doivent être attestés par un employé de la WQSB.
- Scannez et regroupez tous les documents en un seul fichier PDF.
- Assurez-vous que les relevés de notes officiels soient envoyés directement par l'établissement émetteur.

Dates limites importantes :

• Nouveaux enseignants à temps plein (E1) :

Soumettez tous les documents d'ici le **1er novembre** pour que les ajustements salariaux prennent effet cette année scolaire. Les soumissions après cette date s'appliqueront à l'année scolaire suivante, conformément à l'article 6-2.07 de la convention collective.

Note supplémentaire pour les enseignants en éducation professionnelle :

Si vous avez de l'expérience pertinente dans le domaine à la place d'une expérience directe d'enseignement, veuillez fournir des lettres d'expérience dans le cadre de votre soumission.

Bienvenue à la WQSB—nous avons hâte de travailler avec vous !

Cordialement,



Pascal Proulx
Directeur des ressources humaines

